

Pour une spécialité en odontologie pédiatrique ?



Dr Stéphanie Faidherbe

OMNIPRATICIENNE

<< NON, ELLE EXISTE DÉJÀ >>

Selon moi, il n'est pas nécessaire de créer une spécialité en odontologie pédiatrique. Première raison : cela ne résoudrait pas le problème démographique. Aujourd'hui, tout praticien qui le souhaite peut déjà suivre un diplôme universitaire en la matière,

par les omnipraticiens. Telle est notre démarche : nous partons du principe que, étant donné la localisation de notre cabinet, nous ne pouvons pas toujours envoyer à des spécialistes. Nous nous sommes donc formés dans différents domaines. Je ne me vois pas

Le souci, c'est que les pédodontistes ne s'installent pas en milieu rural, ils sont concentrés dans les grandes agglomérations.

exercer la discipline... sauf que le souci, c'est que les pédodontistes ne s'installent pas en milieu rural, ils sont concentrés dans les grandes agglomérations. Une spécialité n'y changerait rien. Moi je travaille à la campagne, il n'y en a aucun dans le secteur. Deuxième raison : il y a plein de choses qui, aujourd'hui, sont déléguées aux pédodontistes, alors qu'elles peuvent très bien être gérées

dire aux parents de mes petits patients - que je soigne aussi - « *Faites deux heures de route pour aller voir un spécialiste, parce que moi, je ne prends pas les enfants !* » Nous pouvons faire un tas de choses par nous-mêmes : en matière de prévention, d'accompagnement prophylactique, de prise en charge précoce... Sinon, on passerait notre temps à adresser ! En plus, c'est frustrant d'adresser, on

a peu de retours. Je ne le fais donc que lorsque les enfants ont besoin d'une prise en charge qui dépasse ma compétence. Conséquence : je reçois beaucoup de jeunes patients en consultation. Heureusement, ce sont surtout des rendez-vous de contrôle, parce que je les briefe énormément sur le brossage, la prévention. Mais il n'empêche que je ne peux pas non plus saturer mon agenda de contrôles d'enfants. **J'en discute beaucoup avec Rodolphe Cochet [consultant, coach et enseignant en gestion des cabinets dentaires], qui nous accompagne.** Si je fais mon travail d'éducation, je considère néanmoins important qu'il y ait un partage de la charge. Troisième raison : j'estime surtout qu'une spécialité en odontologie pédiatrique n'a pas lieu d'être, car elle existe déjà : l'orthodontie. Les orthodontistes doivent, aussi, gérer cette prise en charge spécifique, en intégrant par exemple des pôles de pédodontie dans leurs cabinets. Après tout, ils voient énormément d'enfants, et puis ils sont plutôt bien répartis sur le territoire. C'est donc, à mon avis, entre les mains des orthodontistes que réside la solution en matière de pédiatrie. ●

Pour une spécialité en odontologie pédiatrique ?



Dr Romain Jacq

PÉDODONTISTE

**<< OUI, MAIS
AVEC DES RÉSERVES >>**

J'y suis favorable... Mais avec des réserves. À titre personnel, étant donné que mon exercice est exclusivement dédié aux enfants, je soutiens la création d'une spécialité en odontologie pédiatrique. D'autant qu'on nous la promet depuis longtemps ! Ce serait reconnaître l'expertise de praticiens qui, comme moi, se sont formés à la prise en charge des enfants, à sa spécificité. Car c'est ça la particularité de notre exercice : il s'adresse à une catégorie d'âge, à une catégorie de la population. Il n'est pas focalisé sur une technique comme c'est le cas en implantologie, en parodontie, en endodontie... Reconnaître l'odontologie pédiatrique comme étant une spécialité nous permettrait également de gagner en visibilité auprès de la patientèle, ce qui serait une très bonne chose. J'estime enfin que ce serait cohérent : après tout, la prise

en charge des jeunes patients est un enjeu de santé publique. Notre objectif, c'est de faire de l'enfant un adulte sans caries. Voilà pour les arguments en faveur. Néanmoins, j'é mets quelques réserves. Déjà, je ne voudrais pas que

Ce serait reconnaître l'expertise de praticiens qui, comme moi, se sont formés à la prise en charge des enfants.

la création de cette spécialité serve d'excuse à certains praticiens pour ne pas prendre en charge les enfants dans leur cabinet. Ensuite, j'estime que pour que cela ait du sens, il faudrait veiller à ce que cette nouvelle spécialité soit dans l'intérêt des enfants... de tous les enfants, quel que soit l'endroit où ils résident sur le territoire national. Il ne faudrait pas que les spécialistes soient « réservés » aux enfants des grandes villes. Or aujourd'hui, c'est le cas des

praticiens ayant un exercice exclusif en la matière... Si on se penche sur la démographie, on se rend compte en effet que non seulement nous sommes très peu à être exclusifs en odontologie pédiatrique - environ 200 -, mais en plus, nous ne sommes absolument pas répartis équitablement. Nous sommes concentrés dans les grandes agglomérations, urbaines, et absents de certaines zones, par exemple le centre de la France. Pour se faire soigner, nombre de petits patients doivent aller loin de chez eux. Moi j'en ai qui font

deux heures de route pour se rendre à mon cabinet. Donc oui à une spécialité en odontologie pédiatrique, mais à condition qu'il y ait suffisamment de candidats un peu partout en France. Or la seule solution pour susciter des candidatures et améliorer le maillage territorial, c'est de rendre la discipline plus attrayante. Comment ? En permettant aux praticiens qui se tournent vers cet exercice d'atteindre l'équilibre économique, via des évolutions de la nomenclature, de la tarification des actes. ●